

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 août 2014  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-neuvième année**

**Lettres identiques datées du 27 août 2014, adressées**  
**au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale**  
**et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur**  
**permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation**  
**des Nations Unies**

Si c'est avec un soulagement général qu'a été accueilli l'accord de cessez-le-feu conclu, grâce aux efforts de médiation déployés par l'Égypte, entre la Palestine et Israël près de deux mois après l'offensive menée par Israël contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, nous avons le pénible devoir d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les grandes souffrances des nombreuses victimes et les destructions aveugles causées par l'agression militaire qu'Israël a poursuivie pendant toute la durée des négociations relatives au cessez-le-feu. Jusque dans les dernières heures, Israël a continué d'utiliser la force létale – sa méthode de prédilection pour traiter chacune des questions concernant le peuple palestinien se trouvant sous son occupation –, infligeant de nouvelles pertes et de nouvelles souffrances aux civils palestiniens innocents.

Au moins 12 Palestiniens ont été tués pendant les 24 heures qui ont précédé l'annonce de l'accord de cessez-le-feu. Parmi les victimes tuées par les forces occupantes se trouvaient les personnes suivantes : Samer Hamad et Mohammed Daher, deux agents des services publics, qui ont été tués par une frappe aérienne israélienne ayant pour cible un véhicule appartenant à la compagnie d'électricité de Gaza; Mohammed Mouin Abou Ajwa et Hassan Omar el-Sawwaf, victimes d'un tir de missile israélien visant le centre de la ville de Gaza; Youssef Ghannam, Mohammed el-Ribati et Ahmed Jarbou, qui ont été tués lors d'une frappe aérienne menée dans le quartier de Jneinah à Rafah; Mohammed el-Zaanin, qui a été tué dans une attaque contre Beit Hanoun. Le décès d'Abdallah Mourtaja, également victime d'une frappe aérienne menée hier, porte à 17 le nombre de journalistes tués par les forces occupantes pendant cette agression contre Gaza.



La poursuite des frappes aériennes israéliennes lundi soir et hier a porté le nombre de victimes palestiniennes à 2 143 morts, dont une très grande majorité de civils, notamment des femmes et des enfants, et à plus de 11 000 blessés, dont bon nombre, victimes du matériel de guerre létal israélien, sont entre la vie et la mort et ne survivront pas, faute de traitements médicaux vitaux disponibles à Gaza.

Hier, le 26 août, les forces occupantes israéliennes ont visé deux nouveaux immeubles élevés de Gaza, provoquant l'effondrement total de l'un et de graves dégâts à l'autre. Pendant que les immeubles étaient évacués à la suite d'une alerte lancée en prévention de frappes imminentes, le « Complexe italien » du quartier de Nasser de la ville de Gaza, haut de 16 étages, a été rasé, les familles habitant les 60 appartements perdant leur bien et les propriétaires des commerces situés dans l'immeuble leurs moyens de subsistance. Les frappes visant l'immeuble El-Bacha, situé dans le quartier de Rimal à Gaza, haut de 14 étages, ont rendu le bâtiment inhabitable et blessé 15 Palestiniens se trouvant à proximité.

Ces destructions injustifiables et délibérées auxquelles la Puissance occupante a procédé ont à nouveau privé des centaines de Palestiniens de toit et de ressources, en plus des quelque 103 000 personnes qui ont perdu leur logement du fait de cette agression et des centaines de milliers de familles qui ont été déplacées, devant quitter leurs maisons et leurs quartiers ou leurs villages, devenus inhabitables, l'attaque israélienne ayant déchiré le tissu physique, social et humain de ces populations. Il convient également de souligner le fait que l'ensemble des Gazaouis continuent de souffrir des répercussions de ces destructions massives ayant touché les habitations, l'approvisionnement en eau et l'infrastructure sanitaire et électrique.

L'accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et à l'électricité demeure limité, ce qui touche tous les aspects de la vie de la population, y compris la fourniture de l'assistance dont les déplacés ont désespérément besoin, tâche rendue encore plus difficile dans ces conditions, comme l'ont constaté sur le terrain l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organisations. Ces faits sont au cœur du désastre humanitaire infligé délibérément et à titre punitif par Israël, Puissance occupante, au peuple palestinien, et il est prioritaire que l'aide internationale atténue sans attendre ces souffrances humaines profondes et insupportables. Il convient également de prêter immédiatement l'attention voulue aux graves incidences socioéconomiques engendrées par les opérations de destruction menées par Israël partout dans Gaza contre des centaines d'écoles, d'hôpitaux et de centres de santé, d'usines, de fermes, de mosquées, de parcs et de sites historiques.

Dans la période qui s'ouvre, les responsables palestiniens feront tout leur possible pour que la population palestinienne de Gaza ne manque de rien et pour que les mesures qui s'imposent soient prises pour atténuer les souffrances causées par la dévastation et les destructions dont Israël, Puissance occupante, est responsable, y compris les mesures de levée immédiate du blocus illégitime et inhumain qu'Israël impose à Gaza. Nous exhortons à nouveau la communauté internationale à assumer ses responsabilités politiques, humanitaires et déontologiques à cet égard, afin de remédier à cette situation catastrophique en fournissant généreusement une aide d'urgence, et en redonnant espoir à notre peuple par la mise en œuvre d'importants efforts politiques en faveur d'un règlement global

de cette crise et de ses causes sous-jacentes, tout le monde s'accordant à dire que le statu quo est intenable et inacceptable.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité en vertu des obligations qu'il tient de la Charte, doit sans attendre faire son possible pour résoudre cette crise, notamment pour garantir le respect de l'accord de cessez-le-feu, et pour régler la situation dans son ensemble, en gardant à l'esprit qu'il importe d'offrir des perspectives politiques positives. La récurrence de cette tragédie à Gaza, comme celle des épreuves dramatiques sans cesse infligées par la Puissance occupante au reste de l'État occupé de Palestine, y compris à Jérusalem-Est, souligne l'urgence qu'il y a à agir collectivement de manière résolue pour mettre un terme à cette occupation militaire qui dure depuis presque cinq décennies – en violation de tous les principes du droit international et de la morale – et à enfin réaliser les droits et l'indépendance du peuple palestinien, en donnant ainsi corps à l'objectif mondial de la solution des deux États, pierre angulaire de la paix et de la sécurité de la région.

La présente lettre fait suite aux 519 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 25 août 2014 (A/ES-10/652-S/2014/621), rendent compte des crimes commis contre le peuple palestinien desquels doit répondre Israël, Puissance occupante, et dont les auteurs doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Riyad **Mansour**